



MISE EN LUMIERE DE NOTRE COEUR DE VILLE

Proposition 1: Parcours Patrimonial

Pourquoi ? Mise en valeur de notre patrimoine et de la richesse de notre ville
Comment Créer un véritable parcours patrimonial au sein de la ville à l'aide des historiens de notre territoire.

Quand ? En janvier 2023

Combien ? Environ 10 000€ pour les aménagements et implantations de la signalétique.

Proposition 2: Marché au « 7 places »

Pourquoi ? Création d'une marque pour le Marché de Manosque qui sera présent sur l'ensemble des places du Centre-Ville (Docteur Joubert, La Poste, Aubert Millot, Saint-Sauveur, Hotel de Ville, Terreau, Pagnol)

Comment ? Créer un véritable parcours au sein du centre-ville, avec un marché thématique. Marché au fleurs, marché bio, marché alimentaire etc.

Quand ? En septembre 2020

Combien ? Néant

MISE EN LUMIERE DE NOTRE COEUR DE VILLE

Proposition 3 : Requalification des espaces publics du centre-ancien

Pourquoi ? Embellir notre coeur de ville avec des espaces publics de qualité

Comment ? Grand plan de déqualification sur le centre-ancien Mise en place d'un comité technique rassemblant des urbanistes, des entrepreneurs du BTP à la retraite, des historiens, le CIQ, les services de la ville.

Quand ?

- Septembre 2020 à Septembre 2021: Comité de pilotage (SWAT du CA), réunions de quartiers etc.
- Septembre 2021 à décembre 2021: Finalisation du budget et des opérations
- Décembre 2021 à février 2022: Concertation publique
- Février 2022 à décembre 2023: Travaux

Combien ? 5 millions d'euros

Proposition 1: Uniformisation des tarifs des parkings publics

Proposition 2: Un nouveau parking à Guilhempierre (Ancien Hopital)

Proposition 3: Développement des zones bleues et arrêts minutes en centre-ville

Proposition 4: Refonder les horaires des bus

Proposition 5: Créer une véritable déviation

Proposition 6: Désenclaver les nouveaux quartiers

Proposition 1: Chèque rénovation

Proposition 2: Aide primo-accédant

Proposition 3: Ravelement des façades En même temps que les espaces publics

Proposition 4: Audit sur l'Etat des logements

Proposition 1: Un Centre-Ville connecté

Proposition 2: des bornes numériques sur les différentes places de la ville

Proposition 1: Concertation sur le rôle des Zones Saint-Joseph et Saint-Maurice

Proposition 2: La Fibre pour nos entreprises

Proposition 3: Sécurisation des zones d'activités

Proposition 4: Baisse de la pression fiscale sur nos entreprises

Proposition 5: Privilégier le local Exonération ODP en fonction du

Proposition 6: Des marchés publics accessibles en local

Proposition 7: Des formations en adéquation avec les besoins des entreprises

« Plan d'urgence économique »

Proposition 1: Exonération totale sur l'année 2020 de l'occupation du domaine public pour les cafetiers, bars et restaurateurs. (Environ 50 000€)

Proposition 2: Exonération de 50% sur l'année 2020 de la TLPE (environ 150 000€)

Proposition 3: Exonération de 2/3 la CFE dans le cadre du décret gouvernemental: participation de l'Etat à hauteur de 50% (à déterminer le coût selon les secteurs d'activité, on sait néanmoins que les recettes totales sont de l'ordre de 13 millions d'euros pour la DLVA dont près de 70% venant de Manosque)

Proposition 4: Animation durant la saison estivale des jeudis, vendredis et samedis (Concerts sur les places, Déambulation, cinéma en plein air, animations sportives)

Proposition 5: Pass'tourisme à destination des personnes séjournant deux jours consécutifs au sein des établissements de la ville de Manosque. Régularisation via la taxe de séjour avec un chèque cadeau (cartes prépayées?) de 30€ par personne. Une enveloppe de 50 000€ est nécessaire dans un premier temps (septembre). Le prolonger en fonction des réservations sur octobre.

Proposition 6: Chèques cadeaux à la population pour leur permettre d'acheter dans leurs commerces de proximité et d'être des produits d'appel.